



COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE

INFO RECENSEMENT

**Le recensement se déroulera dans notre commune
du 16 janvier au 15 février 2020.**

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous, simple et sûr.

C'est utile

Le recensement permet de déterminer le nombre de personnes vivant sur chaque commune et permet d'ajuster l'action publique en fonction des besoins.

C'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Vos agents recenseurs - Merci de leur réserver le meilleur accueil



Martine SAUVAGEOT



Nadine SANIEZ

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Encore plus simple, le recensement sur internet

On a tous à y gagner !

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Le coordonnateur communal : Audrey MARTIN-MARANELLI